

CHARTRE DES PAYSAGES (Document Préliminaire)



Ville de Gaspé

SERVICE DE L'URBANISME, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

VILLE DE GASPÉ, 2015

3.1.1 Unité Paysagère 1 : Ste-Maurice-de-L'Échouerie, Pointe-Jaune, Anse-À-Valleau, Petit-Cap

3.1.1.1 Sous-unité 1A : Anse-à-Valleau

Qualités paysagères

Anse-à-Valleau est le secteur d'entrée du grand Gaspé lorsqu'on part de Montréal et qu'on emprunte la route touristique. À l'intérieur même de ce secteur, le couvert forestier est plutôt faible, mais le fait qu'on est entourés d'une ceinture forestière dense autour de cette zone ne crée pas de besoins de reboisement. La trame architecturale, quant à elle, y est plutôt distancée et quelque peu disparate. Il y a cependant une continuité de couleurs (blanc) de même que de style s'apparentant un peu au vernaculaire gaspésien cubique (les rares propriétés colorées sont les maisons d'époque rénovées).

C'est principalement les vues qui volent la vedette à tout le reste dans ce secteur. En effet, sur la rue Mathurin, on a toujours une vue sur la montagne à l'arrière ou sur la mer à travers les maisons. Sur la rue des Touristes et sur la rue de la Grève, la mer et la falaise se dévoile aussi panoramiquement devant nous. Les ensembles agricoles sur ce dernier tronçon et sur la rue Mathurin sont également dignes de mention.

Lorsqu'on se rend aux limites de ce secteur (vers Cloridorme) on constate le corridor forestier panoramique incroyable. Le premier tronçon s'apparente un peu à York ou encore à Corté-Réal, car le couvert y est très dense et rapproché des propriétés. Cependant, après cette portion, le paysage s'ouvre sur plusieurs montagnes ayant des élévations différentes, ce qui crée une expérience de déroulement épatante dans les deux sens de conduite.

Ce tronçon de la sous-unité 1A détient également un parc d'éoliennes qui comporte très peu d'impacts au niveau paysager; on peut donc en déduire qu'il s'agit d'un exercice d'intégration réussi.

Le phare de la pointe-de-la-Renommée de même que la halte routière constitue également des éléments d'introduction incroyables aux richesses paysagères que détient la Ville de Gaspé.

Enjeux

- Valorisation des attraits et du noyau villageois.

Éléments remarquables

- Vues panoramiques sur mer et falaises (à partir de rue de la Grève, rue des Touristes et Motel-Camping des Ancêtres).
- Ensembles agricoles (rue Mathurin et rue de la Grève).
- Halte routière.
- Phare de Pointe-à-la-Renommée.
- Corridor forestier panoramique entre Anse-à-Valleau et St-Yvon.

Références dans la documentation municipale

- Zones PA-101, PA-103, M-401, M-402 au règlement de zonage no.1156-11.

Plan d'action

Orientations	Objectifs
1. Initier la revitalisation du secteur.	1.1 Préserver le couvert végétal dans les secteurs en pente visibles à partir de la route.
	1.2 Restreindre les constructions en bordure de la berge pour mieux préserver un accès visuel et physique (lorsque possible) à la mer.
	1.3 Encourager la création de belvédères temporaires dans les rues en cul-de-sac donnant sur la mer.
	1.4 Évaluer la possibilité de développer une rampe d'accès pour bateaux et faciliter l'accès de même que la descente à la plage. Faire davantage la promotion de ces installations.
	1.5 Encourager davantage les initiatives locales (notamment sur la rue des Touristes) en matière de tourisme et de commerces.
	1.6 Valoriser les deux ensembles agricoles (localisés sur rue de la Grève et de la rue Mathurin).
2. Entreprendre des initiatives vertes favorisant le tourisme.	2.1 Sensibiliser le MTQ et la MRC à la valeur paysagère de la halte routière.
	2.3 Étudier la possibilité de concevoir des aménagements touristiques à faible échelle, tel que des sites de camping pour canoe-camping, kayak ou camping rustique.
	2.4 Étudier la possibilité de relier le district 1 par la berge, soit par une piste cyclable ou par une promenade. Travailler en concertation avec le Sentier International des Appalaches (SIA).

3.1.1.2 Sous-unité 1B : Pointe-Jaune

Qualités paysagères

Pointe-Jaune est probablement l'une des plus petites sections du territoire de Gaspé en termes de superficie. Elle se localise entre St-Maurice-de-L'Échouerie et Anse-à-Valleau et sa trame architecturale et paysagère s'apparente sensiblement à cette dernière. En effet, tout comme à Anse-à-Valleau, la majorité des rues se finissent en cul-de-sac avec une vue panoramique sur la mer. De la même façon que les deux secteurs l'entourant, Pointe-Jaune aurait tout avantage à tirer profit de ses attraits pour tatouer le tissu urbain de sa marque.

Enjeux

- Manque de valorisation des attraits et du noyau villageois.

Éléments remarquables

- Vues panoramiques sur la mer (à partir des rues des Pionniers, Fabien-Côté et de la route 132).
- Vues panoramiques entre Pointe-Jaune et Saint-Maurice-de-L'Échouerie (vers St-Maurice).
- Couvert forestier important encadrant le secteur.
- Ensemble agricole (au bout de rue des Pionniers, de même qu'au 756 boulevard de Pointe-Jaune (route 132)).

Références dans la documentation municipale

- Zones PA-109, M-404, M-403 au règlement de zonage no.1156-11.

Plan d'action

Orientations	Objectifs
1. Préserver les qualités paysagères du secteur.	1.1 Préserver le couvert végétal dans les secteurs en pente visibles à partir de la route.
	1.2 Restreindre les constructions en bordure de la berge pour mieux préserver un accès visuel et physique (lorsque possible) à la mer.
2. Entreprendre des initiatives vertes favorisant le tourisme.	2.1 Encourager la création de belvédères temporaires dans les rues en cul-de-sac donnant sur la mer.
	2.2 Encourager le développement de commerces de proximité ou encore de produits du terroir. Valoriser les deux ensembles agricoles à travers ce développement.
	2.3 Étudier la possibilité de relier le district 1 par la berge, soit par une piste cyclable ou par une promenade.

3.1.1.3 Sous-unité 1C : Saint-Maurice-de-L'Échouerie

Qualités paysagères

Saint-Maurice-de-L'Échouerie est le troisième secteur de Gaspé sur la route 132 (Boulevard de Saint-Maurice) en provenance de Rimouski. Cette zone est très féérique à cause des élévations des différentes montagnes l'entourant. Subséquemment, ces dites élévations permettent de créer un paysage plutôt différent, ce qui ne fait qu'ajouter à l'expérience de visite. Par la suite, le petit

cœur villageois et son église qui subsiste viennent compléter le tableau de ce décor champêtre. La trame architecturale légèrement colorée également vient rehausser le tout en créant des ajouts de couleurs spontanés. Dans les faits, ces couleurs sont souvent insérées dans la trame via des murs extérieurs à demi peints, tout comme à Pointe-Jaune ou encore à Anse-à-Valleau. Cette particularité devrait être mise de l'avant lors d'une éventuelle revitalisation de ces secteurs.

À une échelle plus humaine, certaines rues sont également dignes de mentions pour leurs qualités paysagères. En effet, la rue du Vieux-Moulin offre des vues magnifiques sur la montagne et sur l'étendue du secteur. La rue de l'Anse, quant à elle, propose une vue incroyable sur la falaise d'un côté et sur la pointe de l'église de l'autre. Cette rue est définitivement un atout pour ce secteur et devrait être développée davantage tout en laissant la berge ouverte.

Comme mentionné précédemment, la magnifique église de Saint-Maurice contribue pour beaucoup au noyau villageois. En effet, elle vient lier tous les autres infrastructures en place et elle vient créer un village de style 'carte postale' un peu comme à Saint-Majorique, à Cap-des-Rosiers ou à Douglstown. De plus, tout comme Pointe-Jaune ou Anse-à-Valleau, Saint-Maurice-de-L'Échouerie repose entre ciel et terre. Tout est donc en place pour recréer un réel esprit de village.

Enjeux

- Développement du noyau villageois.
- Halte routière municipale.

Éléments remarquables

- Église de Saint-Maurice-de-L'Échouerie et cimetière.
- Vues sur village et sur mer (à partir du boulevard de Saint-Maurice /boulevard Petit-Cap vers Anse-à-Valleau).
- Vues panoramiques sur village, mer et falaise (à partir de rue de l'Anse).
- Coup d'œil sur l'église (à partir du chemin de l'Église).
- Vues sur montagne (à partir de rue du Vieux-Moulin et de embouchure nord du chemin de l'Église).

Références dans la documentation municipale

- Zone M-405 au règlement de zonage no.1156-11.

Plan d'action

Orientations	Objectifs
1. Mettre l'accent sur le caractère enchanteur du secteur.	1.1 Préserver le couvert forestier dans les endroits visibles à partir de la route.
	1.2 Restreindre les constructions en bordure de la berge de façon à préserver l'accès visuel et physique à l'eau.
	1.3 Étudier la possibilité de relier le district 1 par la berge, soit par une piste cyclable ou par une promenade. En ce qui a trait

	spécifiquement à Saint-Maurice-de-L'Échouerie, étudier la possibilité d'implanter un belvédère sur la rue de l'Anse.
	1.4 Revitaliser la petite halte routière municipale. Ajouter du mobilier urbain et des panneaux d'interprétation expliquant le site et ces attraits.
	1.5 Mettre l'accent sur le noyau villageois et la rue de l'Anse. Donner de nouvelles fonctions aux bâtiments désuets lorsque possible. S'inspirer de noyaux villageois québécois ayant subi des relances touristiques important grâce à leurs attraits (comme St-Élie-de-Caxton notamment).

3.1.1.4 Sous-unité 1D : Petit-Cap

Qualités paysagères

Petit-Cap est un secteur offrant beaucoup de potentiels de par sa morphologie. En effet, Petit-Cap et Petite-Rivière-au-Renard constituent des secteurs idéaux pour admirer les caps rocheux et pour le développement de belvédères; on y retrouve des vues panoramiques sur les falaises et sur la mer à partir de toutes les rues. En plus de ces panoramas, mentionnons une vue de plongée spectaculaire, englobant tout le village, qui attend le promeneur lorsqu'on descend la côte sur le boulevard de Petit-Cap (route 132, en direction de Anse-à-Valleau).

En ce qui a trait à la trame urbaine, elle est similaire à celle de Pointe-Jaune ou de l'Anse-à-Valleau tout en étant plus colorée. Cependant, l'implantation rythmée des propriétés fait en sorte que l'accès visuel à la berge est moins évident. Ce phénomène devrait être surveillé au courant des prochaines années de façon à ce qu'on ne perde pas cet accès. Par contre cette densification de la trame urbaine a pour résultat qu'on comprend mieux où se situe le noyau villageois dans cette zone, même si rien au niveau de la trame ne nous permet de vraiment le deviner. En somme, un examen consciencieux du noyau serait de mise, de façon à continuer le développement tout en réfléchissant aux services à offrir à long terme sans perdre la qualité de ses paysages.

Enjeux

- Signature et développement du noyau villageois.
- Densification de trame urbaine près de berge (perte d'accès visuel).

Éléments remarquables

- Vues sur berge et mer (à partir de toutes les rues).

Références dans la documentation municipale

- Zones HB-301, M-406, M-407, M-407-1, M-408, CO-301-1, PA-113 au règlement de zonage no.1156-11.

Plan d'action

Orientations	Objectifs
1. Réfléchir au développement du secteur.	1.1 Prêter davantage attention à la construction en bordure de berge. Préserver un accès visuel et physique (lorsque possible) à la mer.
	1.2 Étudier la possibilité de développer de petits belvédères pouvant se relier entre eux, de manière à ouvrir la berge au public.
	1.3 Revitaliser le noyau villageois et encourager les initiatives locales, surtout dans le secteur touristique. Développer des circuits avec les autres secteurs du district 1 ou encore avec Rivière-au-Renard. Étudier la possibilité de relier le district 1 par la berge, soit par une piste cyclable ou par une promenade.

Document préliminaire